



DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 20 décembre 2023

Convocation transmise
le : 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois - le mercredi 20 décembre 2023

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au SYTOM de Châteauroux, allée des sablons Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 16
Votants : 17

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Eric BERGOUGNAN, Francis DAILLY, Didier DUVERGNE, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT, Jean-Michel MOREAU, Jean-Pierre NANDILLON, Patrice BOIRON, Lionnel PERROT, Didier BARACHET, RUET Catherine, RULLAUD François.

Résultats du vote

Voix « pour » : 17
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Marc SCHMITT à Jean-Michel MOREAU

Etaient absents et excusés

AVEROUS Gil
DE TARLE Claire
DUPONT Catherine
EUMONT-CAMUS Thierry
FILLONNEAU Alexandre
LELONG Annabelle
MATHEY Valentin
PASCAUD Jean-Pierre
TOURRES Dominique

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
21 décembre 2023

Dossier n° 2023-012-002

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) imposent désormais aux collectivités locales de prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la collectivité. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de cette dernière afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

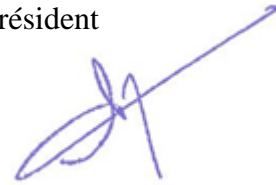
- ✓ **De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la délibération**

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.